CONCOURS INTERNE DE COLONEL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

SESSION 2026

Note d'analyse et de propositions à partir d'un dossier portant sur l'Union Européenne
et permettant de mettre en évidence une problématique
et éventuellement proposer des solutions possibles

EPREUVE n°5

Durée : 4 h
Coefficient 2.

SUJET :

Vous êtes nommé(e) chef(fe) de bureau à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC). Dans le contexte de l'élaboration du prochain cadre financier pluriannuel européen post-2027, la directrice générale vous demande de rédiger une note stratégique sur la manière dont la sécurité civile doit intégrer les prochains cadres stratégiques de l'UE en matière de préparation aux crises et de résilience collective, tout en renforçant sa capacité de résilience territoriale.

DOCUMENTS JOINTS

Document n° 1	Communiqué de presse de la Commission européenne :« la stratégie de l'UE pour une union de la préparation », 26 mars 2025, 3 pages	**Page 3**
Document n° 2	Communique de presse de la Commission européenne : «ProtectEU, une stratégie européenne de sécurité intérieure », 1er avril 2025, 3 pages	**Page 6**
Document n° 3	Fiche « ProtectEU », Union européenne, 1er avril 2025, 2 pages	**Page 9**
Document n° 4	Le mécanisme de protection civile de l'Union Européenne (MPCU), https://www.ensosp.fr/, 2025, 2 pages	**Page 11**
Document n° 5	Fiche sur la proposition législative de la Commission européenne pour le prochain cadre financier européen, juillet 2025, 4 pages	**Page 13**
Document n° 6	Résolution européenne du Sénat visant à reconnaître la spécificité de l'engagement des sapeurs sapeurs-pompiers volontaires et à renforcer le dispositif européen de protection civile, 26 juillet 2024, 3 pages	**Page 17**
Document n° 7	Interview de Grégory Allione, eurodéputé français, "Incendies en Europe : Il nous faut des forces supplémentaires", toute l'europe, 06 août 2025, 4 pages	**Page 20**
Document n° 8	Création d'un « ERASMUS de la protection civile » Document d'interpellation pour les élections européennes, *Fédération Nationale Sapeurs-Pompiers de France,* avril 2024, 2 pages	**Page 24**
Document n° 9	Défense, prévention des risques : le défi de la résilience, IHEDN, 13 octobre 2025, 6 pages	**Page 26**
Document n° 10	Policy Paper de la Fondation Robert Schuman : Les menaces hybrides, nouveaux horizons de « l'Europe de la sécurité intérieure », 14 avril 2025, 6 pages	**Page 32**
Document n° 11	Article de la DG Communication de la Commission européenne : "Soutien aérien : renforcer les ressources de lutte contre les incendies dans les zones rurales du Portugal", 16 avril 2025, 3 pages	**Page 38**
Document n°12	Le budget de l'UE 2028-2034 en bref, Communiqué de presse de la Commission européenne, Juillet 2025, 2 pages	**Page 41**

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- **Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies** : pas de signature ou nom, grade, même fictifs.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.

Une stratégie de l'UE pour une union de la préparation visant à prévenir les menaces et les crises émergentes et à y réagir

Brussels, le 26 mars 2025

La Commission et la haute représentante lancent ce jour la stratégie pour une union de la préparation dans le but d'aider les États membres à prévenir les menaces émergentes et à y faire face et de renforcer la capacité de l'Europe en la matière.

Cette stratégie s'inscrit dans le contexte des crises de plus en plus complexes auxquelles l'Union européenne est confrontée, ainsi que des défis qu'elle ne peut ignorer. Qu'il s'agisse de tensions et de conflits géopolitiques, de menaces hybrides, de cybermenaces, d'activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, dont le nombre va croissant, ou encore du changement climatique et des catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses, l'UE doit être prête à protéger ses citoyens et les fonctions clés de la société, qui sont cruciales pour la démocratie et la vie quotidienne.

Concrètement, la stratégie comprend 30 **actions clés** et un **plan d'action** détaillé en vue de la réalisation des objectifs de l'union de la préparation et prévoit une «culture de la préparation dès la conception» applicable à l'ensemble des politiques de l'UE.

La présidente Ursula **von der Leyen** s'est exprimée en ces termes: *«Les nouvelles réalités requièrent un nouveau niveau de préparation en Europe. Nos citoyens, nos États membres et nos entreprises doivent disposer des outils appropriés pour agir, tant pour prévenir les crises que pour réagir rapidement lorsqu'une catastrophe survient. Les familles qui résident dans des zones inondables devraient savoir ce qu'il convient de faire en cas de crues. Des systèmes d'alerte précoce peuvent permettre aux régions touchées par des incendies de forêt de ne pas perdre un temps précieux. L'Europe est prête à aider les États membres et les partenaires de confiance des pays voisins à sauver des vies et à protéger les moyens de subsistance.»*

Les principaux objectifs et actions de la stratégie consistent notamment à:

Protéger les fonctions essentielles de la société en Europe:

- élaboration de critères de préparation minimaux applicables à des services essentiels, tels que les hôpitaux, les écoles, les transports et les télécommunications;
- augmentation de la constitution de stocks d'équipements et de matériaux critiques;
- amélioration de l'adaptation au changement climatique et disponibilité accrue de ressources naturelles essentielles telles que l'eau.

Promouvoir la préparation au sein de la population:

- incitation du public à adopter des mesures pratiques, telles que le stockage de fournitures essentielles pour une durée minimale de **72 heures en cas d'urgence**;
- inclusion de cours sur la préparation dans les programmes scolaires et instauration d'une journée européenne de la préparation.

Améliorer la coordination de la réaction aux crises:

- mise en place d'un pôle de coordination des crises au niveau de l'UE en vue d'une meilleure coordination des structures de crise actuelles dans l'UE.

Renforcer la coopération civile-militaire:

- réalisation à intervalles réguliers, dans l'ensemble de l'UE, d'exercices de préparation réunissant les forces armées, la protection civile, la police, la sécurité, les professionnels de la santé et les

pompiers;

- promotion de la réalisation d'investissements à double usage.

Renforcer les capacités de prospective et d'anticipation:

- mise en place d'une évaluation globale des risques et des menaces au niveau de l'UE afin de prévenir des crises telles que des catastrophes naturelles ou des menaces hybrides.

Intensifier la coopération public-privé:

- création d'une task-force public-privé en matière de préparation;
- élaboration de protocoles d'urgence avec les entreprises afin de garantir la disponibilité à brève échéance de matériaux, de biens et de services essentiels, et sécurisation des lignes de production critiques.

Renforcer la coopération avec les partenaires extérieurs:

- collaboration avec des partenaires stratégiques tels que l'OTAN concernant la mobilité militaire, le climat et la sécurité, les technologies émergentes, le cyberespace, l'espace et l'industrie de la défense.

Globalement, en adoptant une approche proactive à l'égard de la préparation, l'UE entend rendre le continent plus résilient, plus sûr et mieux équipé pour relever les défis du 21e siècle.

Contexte

Le rapport Niinistö sur la préparation et l'état de préparation de l'UE conclut qu'il est urgent, pour l'Europe, de renforcer sa préparation et son état de préparation civils et militaires afin de faire face aux défis croissants en matière de sécurité auxquels elle est actuellement confrontée, et qui ont trait à la santé, à la migration, à la sécurité technologique, au climat, à la défense, ou encore à l'économie. Ce rapport appelle à un profond changement d'état d'esprit, ainsi qu'à une modification de la manière dont nous comprenons et hiérarchisons la préparation dans l'ensemble de l'Union européenne. Il reconnaît également que la préparation n'est pas seulement une responsabilité nationale, mais aussi un effort européen commun exigeant un rôle accru de l'Union en matière de coordination et de soutien aux États membres.

La stratégie met par conséquent l'accent sur une **approche intégrée «tous risques»**, sur une **approche pangouvernementale** réunissant tous les acteurs concernés, à tous les niveaux de gouvernement (local, régional, national et européen), et sur une **approche englobant l'ensemble de la société**, qui associe les citoyens, les communautés locales et la société civile, les entreprises et les partenaires sociaux, ainsi que le monde scientifique et le monde universitaire.

En outre, en collaborant étroitement avec les États membres, l'Union est à même de faire face aux crises futures et peut apporter des solutions concrètes et efficaces aux citoyens et aux sociétés. Les événements et les risques auxquels l'Union européenne a été confrontée ces dernières années, tout comme la réponse ferme et efficace qu'elle a apportée à la pandémie de COVID-19, ont montré comment une collaboration étroite entre l'Union européenne et les États membres débouche sur de meilleurs résultats pour les citoyens et les sociétés.

Pour en savoir plus

Communication conjointe sur la stratégie pour une union de la préparation

Annexe de la communication conjointe sur la stratégie pour une union de la préparation

Questions et réponses

Fiche d'information

IP/25/856

Citation(s):

"Les nouvelles réalités exigent un nouveau niveau de préparation en Europe. Nos citoyens, nos États membres et nos entreprises doivent disposer des outils appropriés, tant pour prévenir les crises que pour réagir rapidement lorsqu'une catastrophe survient. Les familles qui résident dans des zones inondables devraient savoir ce qu'il convient de faire en cas de crues. Des systèmes d'alerte précoce peuvent permettre aux régions touchées par des incendies de forêt de ne pas perdre un temps précieux. L'Europe est prête à aider les États membres et les partenaires de confiance des pays voisins à sauver des vies et à protéger les moyens de subsistance."
Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne - 28/03/2025

"Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un nombre croissant de défis en matière de sécurité extérieure et d'attaques hybrides au sein de notre espace européen commun. Il est clair que l'Europe doit se montrer plus forte sur tous les fronts et à tous les niveaux de la société. Il vaut toujours mieux prévenir les crises que faire face à leurs conséquences. Notre stratégie consiste à dresser un tableau complet des menaces auxquelles nous sommes confrontés, à préparer les citoyens, notamment en les sensibilisant davantage aux risques, à renforcer la coopération civile-militaire, ainsi qu'à collaborer plus étroitement avec nos partenaires extérieurs, parmi lesquels figure l'OTAN. La préparation constitue un défi pangouvernemental et un défi pour l'ensemble de la société – aujourd'hui, nous plaidons en faveur d'une réponse collective."
Kaja Kallas, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission - 28/03/2025

"Cette stratégie est conçue pour les citoyens et les sociétés, pour que tout fonctionne correctement en cas de crise et pour que nous soyons prêts à agir rapidement et efficacement. Pour cela, nous avons besoin d'un nouvel état d'esprit en ce qui concerne la préparation, de sorte que chacun sache comment agir en cas d'urgence, quelle que soit la nature de celle-ci. L'Europe doit faire preuve de souplesse et collaborer étroitement avec les États membres pour être plus efficace, gagner du temps et sauver des vies. Cette stratégie constitue notre police d'assurance, grâce à laquelle nous sommes prêts à prendre soin de nos citoyens lorsqu'ils en ont le plus besoin."
Roxana Mînzatu, vice-présidente exécutive chargée des droits sociaux, des compétences, des emplois de qualité et de l'état de préparation - 28/03/2025

"La préparation doit faire partie intégrante de nos sociétés – chacun a un rôle à jouer. Les menaces actuelles sont rapides, complexes et interconnectées; notre réponse doit être plus proactive, davantage intégrée et mieux coordonnée au niveau européen. En tirant parti de l'énergie de nos institutions, de nos entreprises et de nos citoyens, nous pouvons renforcer la résilience et permettre à l'Europe de sortir plus forte des crises qu'elle traverse."
Hadja Lahbib, commissaire à l'égalité, à l'état de préparation et à la gestion des crises - 28/03/2025

La Commission dévoile ProtectEU, une nouvelle stratégie européenne de sécurité intérieure

Strasbourg, le 1er avril 2025

Aujourd'hui, la Commission européenne présente **ProtectEU, une stratégie européenne de sécurité intérieure** qui vise à soutenir les États membres et à renforcer la capacité de l'UE à garantir la sécurité de ses citoyens. La stratégie définit pour les années à venir une vision et un plan de travail ambitieux, prévoyant des outils juridiques affûtés, un plus grand partage d'informations et une coopération encore plus approfondie.

Dans un environnement de sécurité qui a changé et un paysage géopolitique en mutation, où les menaces hybrides émanant d'États étrangers hostiles et d'acteurs soutenus par des États augmentent, où de puissants réseaux de criminalité organisée prolifèrent, et où les criminels et les terroristes opèrent de plus en plus en ligne, l'Europe doit revoir son approche en matière de sécurité intérieure. Annoncée par la présidente **von der Leyen** dans ses orientations politiques, la stratégie améliorera la réponse de l'Union aux menaces traditionnelles et aux menaces nouvelles qui pèsent sur sa sécurité intérieure.

La stratégie vise à favoriser un changement de culture en matière de sécurité intérieure, avec une approche mobilisant l'ensemble de la société, et notamment les citoyens, les entreprises, les chercheurs et la société civile. Les aspects liés à la sécurité seront systématiquement pris en compte dans l'élaboration de nouvelles initiatives, et la mise en œuvre de la stratégie s'appuiera sur un cadre de gouvernance européenne de la sécurité intérieure.

Ursula **von der Leyen**, présidente de la Commission européenne, a déclaré: *«La sécurité est l'un des prérequis essentiels à l'avènement de sociétés ouvertes et dynamiques et d'une économie florissante. C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui une initiative importante pour mieux lutter contre les menaces pesant sur notre sécurité, comme le terrorisme, la criminalité organisée, la cybercriminalité, en forte expansion, et les attaques contre nos infrastructures critiques. Nous renforcerons Europol et fournirons aux services répressifs des outils à la pointe pour combattre la criminalité. Mais les chercheurs, les entreprises et même les citoyens peuvent, eux aussi, contribuer à une plus grande sécurité pour tous.»*

La stratégie européenne de sécurité intérieure complète la stratégie pour une Union de la préparation et le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne. Avec le futur bouclier européen de la démocratie, ces initiatives forment un cadre global pour une Union européenne sûre, sécurisée et résiliente.

Principaux objectifs et actions

Une nouvelle gouvernance européenne de la sécurité intérieure

Le nouveau panorama des menaces nécessite de changer d'état d'esprit et de moderniser l'approche de l'UE en matière de sécurité intérieure. Il s'agit:

- d'identifier d'emblée et tout au long du processus de négociation les implications des initiatives de la Commission en termes de sécurité et de préparation;
- de procéder à des analyses régulières des menaces pesant sur la sécurité intérieure afin de soutenir les travaux du Collège Sécurité et les échanges au sein du Conseil;
- de rendre régulièrement compte au Parlement européen et au Conseil de la mise en œuvre des initiatives clés, afin de soutenir celle-ci et d'en permettre le suivi.

Anticiper les menaces pour la sécurité grâce à de nouveaux modes de partage de renseignements

La sécurité supposant d'abord une anticipation efficace, l'UE doit s'appuyer sur une appréciation des situations et une analyse des menaces de grande qualité. Il s'agit:

- de produire des synthèses régulières du panorama des menaces pour la sécurité intérieure de l'UE, en s'appuyant sur diverses évaluations des risques et des menaces, réalisées notamment par les agences de l'UE;
- d'améliorer le partage de renseignements par les États membres, grâce à la capacité unique d'analyse du renseignement de l'UE (SIAC);
- de garantir un meilleur partage d'informations de la part des États membres avec les agences et organes de l'UE.

Des outils plus efficaces pour les services répressifs et des agences JAI plus fortes

Les services répressifs ont besoin des outils appropriés pour être efficaces. Et 85 % des enquêtes pénales reposant sur des informations numériques, cela inclut l'accès licite aux données. Il s'agit:

- de doter Europol d'un nouveau mandat, permettant d'en faire une agence de police véritablement opérationnelle, afin de renforcer le soutien aux États membres,
- de renforcer Frontex, Eurojust et ENISA et d'assurer une coopération étroite entre les agences;
- de renforcer les capacités opérationnelles grâce à un nouveau système de communication critique permettant la communication transfrontière entre les différentes autorités;
- de définir une feuille de route pour l'accès légal et effectif aux données à des fins répressives;
- de définir une feuille de route technologique sur le cryptage et de réaliser une analyse d'impact en vue d'actualiser les règles de l'UE en matière de conservation des données.

Renforcer la résilience face aux menaces hybrides

L'UE doit améliorer sa résilience face aux menaces hybrides en protégeant les infrastructures critiques, en renforçant la cybersécurité et en luttant contre les menaces en ligne. Il s'agit:

- que les États membres mettent pleinement en œuvre les directives CER et SRI 2;
- d'adopter un nouveau règlement sur la cybersécurité et de nouvelles mesures visant à sécuriser les services d'informatique en nuage et de télécommunications et à développer la souveraineté technologique;
- d'adopter des mesures visant à réduire la dépendance à l'égard de fournisseurs étrangers uniques et à diminuer les risques liés à nos chaînes d'approvisionnement par rapport aux fournisseurs à haut risque, y compris en révisant les règles en matière de marchés publics;
- de renforcer la sécurité des plateformes de transport, grâce à une stratégie portuaire européenne et à de nouveaux systèmes de déclaration visant à améliorer la sûreté aérienne, les transports et les chaînes d'approvisionnement;
- de proposer un plan d'action contre les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

Lutte contre la grande criminalité organisée

Des règles plus strictes sont nécessaires pour lutter contre les réseaux de criminalité organisée. Les services répressifs doivent être en mesure de s'attaquer à leurs sources de financement. Les enfants doivent être mieux protégés contre la criminalité organisée. Il s'agit:

- de proposer un nouveau cadre juridique sur la criminalité organisée, assorti de règles plus strictes en matière d'enquêtes;
- de présenter une nouvelle stratégie et un nouveau plan d'action en matière de drogue et de trafic de drogue;
- de présenter un plan d'action pour la protection des enfants contre la criminalité;
- de renforcer l'approche dite «follow the money» («suivez l'argent»), notamment en transposant intégralement les nouvelles règles en matière de recouvrement et de confiscation d'avoirs;
- de proposer une nouvelle législation contre le trafic d'armes à feu; d'adopter de nouvelles stratégies de l'UE sur la traite des êtres humains et sur les droits des victimes;

de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Le niveau de menace terroriste dans l'UE restant élevé, l'UE doit être bien équipée pour anticiper les menaces, prévenir la radicalisation, protéger les citoyens et réagir aux attaques. Il s'agit:

- de présenter un nouveau programme de l'UE concernant la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et la lutte contre ces phénomènes;
- de proposer une nouvelle boîte à outils pour la prévention de la radicalisation;
- de mener une étude de faisabilité sur un nouveau système de suivi du financement du terrorisme à l'échelle de l'UE.

L'UE, acteur mondial de premier plan dans le domaine de la sécurité

Pour contrer les effets de l'instabilité mondiale, l'UE doit défendre activement ses intérêts en matière de sécurité au-delà de ses frontières, en renforçant la coopération internationale en matière de sécurité et en:

- renforçant les partenariats avec des régions clés telles que l'Amérique latine et la région méditerranéenne;
- concluant des accords internationaux par l'intermédiaire d'Europol et d'Eurojust, notamment en vue de mettre en place des équipes opérationnelles communes avec les services répressifs locaux;
- renforçant l'échange d'informations avec les pays tiers de confiance;
- achevant la révision du mécanisme de suspension de l'exemption de visa et en tenant compte des considérations de sécurité dans la future stratégie en matière de visas.

Contexte

La Commission, conjointement avec Europol, a veillé à ce que les actions de la stratégie de sécurité intérieure soient fondées sur des éléments de preuve tirés de l'évaluation de la menace que représente la grande criminalité organisée dans l'UE (SOCTA UE). L'évaluation présentée le 18 mars met en évidence les domaines prioritaires de la criminalité et les principales menaces auxquelles l'UE est confrontée pour les quatre prochaines années.

Pour en savoir plus

-
-
-
-

IP/25/920

Citation(s):

"La sécurité est l'un des prérequis essentiels à l'avènement de sociétés ouvertes et dynamiques et d'une économie florissante. C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui une initiative importante pour mieux lutter contre les menaces pesant sur notre sécurité, comme le terrorisme, la criminalité organisée, la cybercriminalité, en forte expansion, et les attaques contre nos infrastructures critiques. Nous renforcerons Europol et fournirons aux services répressifs des outils à la pointe pour combattre la criminalité. Mais les chercheurs, les entreprises et même les citoyens peuvent, eux aussi, contribuer à une plus grande sécurité pour tous."
Ursula von der Leyen, Présidente de la Commission européenne - 01/04/2025

"La sécurité est une condition préalable à notre démocratie et à nos économies prospères. L'UE doit être audacieuse et proactive pour relever les défis complexes auxquels nous sommes confrontés en matière de sécurité. Nous rendrons l'UE plus sûre en renforçant nos capacités, en tirant parti des technologies, en renforçant la cybersécurité et en luttant de manière décisive contre les menaces qui pèsent sur la sécurité. Cette nouvelle stratégie, conjointement avec l'union de la préparation, le livre blanc sur la défense et le futur bouclier de la démocratie, présente la vision d'une Union sûre, sécurisée et résiliente."
Henna Virkkunen, vice-présidente exécutive chargée de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie - 01/04/2025

"Dans un paysage des menaces en évolution rapide, la sécurité est la mission majeure de notre époque. Cela exige un changement d'état d'esprit. La stratégie ProtectEU contribuera à promouvoir une nouvelle culture de la sécurité au sein de l'UE et nous dotera des moyens de mieux anticiper et prévenir les menaces qui pèsent sur notre sécurité intérieure, ainsi que d'y réagir."
Magnus Brunner, commissaire aux affaires intérieures et à la migration - 01/04/2025

DOCUMENT 3

Commission européenne

Immigration et affaires intérieures



ProtectEU

Une nouvelle stratégie européenne en matière de sécurité intérieure

1er avril 2025
SecurityEU

Face à l'évolution du paysage géopolitique et à l'émergence de nouvelles menaces l'UE a besoin d'une nouvelle approche européenne de la sécurité intérieure. La criminalité gagne en rapidité recourt de plus en plus au numérique et s'organise de mieux en mieux. Les menaces hybrides portent atteinte à nos démocraties et à nos sociétés. Les menaces terroristes restent à des niveaux élevés et se nourrissent des crises régionales.

La stratégie européenne en matière de sécurité intérieure repose sur la vision d'une Union plus forte: anticiper prévenir et répondre collectivement aux menaces pour sa sécurité assurer la sécurité de ses citoyens protéger les démocraties européennes et préserver leur prospérité.

Trois principes

Une **approche englobant l'ensemble de la société**: citoyens, entreprises, société civile, chercheurs, universitaires et entités privées

La **prise en compte de la sécurité dans toutes les initiatives de l'UE**, et l'intégration d'un contrôle de sécurité dans les initiatives nouvelles

La **montée en puissance des investissements en matière de sécurité**: augmentation des ressources consacrées aux services répressifs, amélioration des équipements, investissement dans les technologies et renforcement des agences de l'UE

Une nouvelle gouvernance européenne de la sécurité intérieure

- **Prise en compte systématique de la sécurité:** identification des implications des initiatives de la Commission en matière de sécurité et de préparation
- **Transsectorialité:** réunions régulières du groupe de projet «sécurité intérieure de l'UE» de la Commission
- **Collège Sécurité:** transmission à ce collège d'analyses des menaces pour la sécurité intérieure
- **Les États membres** au Conseil discutent des priorités clés sur la base des analyses de la menace
- **Mise en œuvre:** rapports réguliers au Parlement européen et au Conseil

Domaines prioritaires et actions clés



SENSIBILISER DAVANTAGE AUX MENACES POUR LA SÉCURITÉ AFIN DE MIEUX LES ANTICIPER

- ✓ Analyses régulières des menaces pour la sécurité intérieure de l'UE
- ✓ Amélioration du partage de renseignements par les États membres, grâce à la capacité unique d'analyse du renseignement de l'UE



RENFORCER LES CAPACITÉS DES SERVICES RÉPRESSIFS

- ✓ Faire d'Europol une agence de police véritablement opérationnelle, afin de renforcer le soutien apporté aux États membres
- ✓ Renforcer Frontex, avec un contingent comptant à terme jusqu'à 30 000 membres
- ✓ Définir de nouvelles feuilles de route pour l'échange sécurisé de données et l'accès licite aux données



RENFORCER LA RÉSILIENCE FACE AUX MENACES HYBRIDES

- ✓ Aide aux États membres pour la sécurisation de toutes les infrastructures critiques, aussi bien physiques que numériques
- ✓ Nouvelles règles et nouvelles mesures de renforcement de la cybersécurité
- ✓ Nouvelles mesures pour renforcer la sécurité des ports et des plateformes de transit



LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

- ✓ Nouvelles règles renforcées de lutte contre les réseaux de criminalité organisée, portant notamment sur les enquêtes et mettant l'accent sur la protection de la jeunesse
- ✓ Suivi des flux financiers et renforcement des mesures visant à couper l'accès des criminels à leurs outils et actifs



LUTTER CONTRE LE TERRORISME

- ✓ Nouveau programme complet de lutte contre le terrorisme visant à prévenir la radicalisation, à sécuriser les espaces en ligne et les espaces publics et à répondre aux attaques au moment où elles ont lieu
- ✓ Nouvelle boîte à outils pour la prévention de la radicalisation
- ✓ Étude de faisabilité d'un nouveau système de suivi du financement du terrorisme à l'échelle de l'UE



UN ACTEUR MAJEUR DE LA SÉCURITÉ MONDIALE

- ✓ Intégration accélérée dans l'architecture de sécurité de l'UE des pays candidats à l'adhésion
- ✓ Renforcement de la coopération avec les partenaires de l'élargissement et du voisinage, l'Amérique latine et la région méditerranéenne
- ✓ Équipes opérationnelles conjointes avec les autorités répressives des pays partenaires

© Union européenne, 2025
La réutilisation du présent document est autorisée, à condition de mentionner dûment la provenance et d'indiquer toute modification (licence Creative Commons Attribution 4.0 International). Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'UE, l'autorisation peut devoir être obtenue directement auprès des titulaires de droits respectifs. Toutes les images © Union européenne, sauf mention contraire.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2025
PDF ISBN 978-92-68-26179-8 doi:10.2837/0461111 DR-01-25-009-FR-N

DOCUMENT 4

Le mécanisme de protection civile de l'Union européenne (MPCU)

Fil d'Ariane

1. Accueil
2. Le Mécanisme de Protection Civile de L'Union Européenne (MPCU)

Une partie des actions sont réalisées dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union européenne et vise à renforcer la coopération entre l'Union et les États membres, mais également à faciliter la coordination dans le domaine de la protection civile. L'objectif étant de rendre plus efficaces les systèmes de prévention, de préparation et de réaction en cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, en Europe ou dans le Monde.

En ce sens, depuis 2015 l'Ensosp développe une approche proactive dans le cadre de consortiums, pour répondre à des appels d'offres d'organisation d'exercices de modules européens de protection civile. Ces exercices, notamment les MODEX, sont financés par la Commission européenne, via la dotation financière associée aux appels d'offres.

Les exercices MODEX

Les exercices MODEX (modules exercices) sont organisés chaque année, sous l'impulsion de la DG ECHO de la Commission européenne. Ces exercices visent à entrainer les unités opérationnelles et autres acteurs participant au mécanisme de protection civile de l'Union Européenne. Ils peuvent être joués sur le terrain (field exercises) ou en salle (table top exercises). L'Ensosp, aux côtés de la DGSCGC, organise et participe à plusieurs de ces exercices. Au niveau européen, l'Ecole nationale partage, échange, développe des partenariats dans le but d'harmoniser les pratiques opérationnelles et de valoriser ses pôles d'excellence, ainsi que ses installations techniques.



Le réseau de connaissances

Le réseau de connaissances du mécanisme de protection civile de l'Union vise à réunir les acteurs de la protection civile et de la gestion des catastrophes. L'objectif : susciter un partage des connaissances, de l'expertise, des idées et une amélioration de la prévention, de la préparation et de l'intervention en cas de crise. Des objectifs approuvés par le Comité de protection civile (CPC) en juillet 2019.

La formation de cadres français MPCU

Un plan de formation permettant à des cadres de l'Ecole nationale de rentrer dans le mécanisme de protection civile de l'UE est également transmis chaque année à la Mission des relations européennes et internationales de la DGSCGC.

Protéger les personnes et renforcer la préparation et la résilience

Découvrez comment le budget de l'UE pour la période 2028-2034 façonnera l'avenir de l'Europe grâce à des investissements clés dans la compétitivité, la transformation numérique, l'éducation, l'emploi et la démocratie, et découvrez ce que cela signifie pour les citoyens, les communautés et les entreprises dans l'ensemble de l'UE.

Les catastrophes naturelles et d'origine humaine sont de plus en plus fréquentes dans toute l'Europe. Le nouveau budget à long terme prévoira **des outils plus rapides, plus efficients et plus souples** pour répondre aux défis et aux crises à venir.

Il continuera à renforcer la résilience de l'Europe en finançant l'union de la préparation et abordera toutes les étapes de la gestion des crises: de la prévention à la réaction et au rétablissement.



Chiffres clés

près de 400 milliards d’euros

de prêts aux États membres, via un mécanisme qui sera déclenché lorsque des crises graves frapperont l’Union

10,7 milliards d'euros

de financement commun pour la protection civile et la préparation aux situations d’urgence sanitaire

Un budget construit pour la résilience et l’agilité

Compte tenu des risques croissants d’événements climatiques extrêmes, d’attaques hybrides, de coupures d’électricité et de propagation de maladies, l’UE doit renforcer sa préparation. Voici les lignes de force du prochain budget à cette fin.

- De nouveaux **partenariats nationaux et régionaux** financeront des réformes et des investissements ciblés pour tous les aspects de la préparation et de la gestion des crises, en s’adaptant aux besoins locaux.
- La facilité de l’UE accélérera l’**accès au soutien de solidarité de l’UE** après les catastrophes.
- Une **réserve agricole** soutiendra les agriculteurs et stabilisera les marchés si nécessaire.
- Le Fonds européen pour la compétitivité améliorera la préparation de l’Europe dans des secteurs clés, en développant les capacités industrielles et **en finançant des technologies de pointe**. Il renforcera également les investissements de l’UE dans la santé et les soins de santé afin de mieux protéger les communautés.
- L’instrument «Europe dans le monde» **soutiendra les pays partenaires** pour prévenir la propagation des crises.

Un mécanisme de protection civile renforcé

Un mécanisme de protection civile de l'Union renforcé, conjugué à un financement solide pour la préparation et la réaction en cas d'urgence sanitaire, renforcera considérablement la capacité de l'UE à gérer les crises. Il contribuera à la création d'un **système plus efficace** pour soutenir les pays confrontés à des catastrophes, telles que des feux de friches, des inondations, des tremblements de terre et des urgences sanitaires transversales.

En améliorant la **coordination entre les États membres**, l'UE pourra réagir plus rapidement et plus efficacement. Ces mesures permettront de mieux protéger les populations, l'environnement, les biens et le patrimoine culturel contre les catastrophes tant naturelles que d'origine humaine. En outre, la **consolidation du financement** de la protection civile et de la préparation sanitaire permettra des interventions d'urgence plus rapides et plus ciblées.

Ce que cela signifie pour l'UE

Résilience face aux catastrophes

Les États membres seront mieux équipés pour faire front aux catastrophes naturelles et d'origine humaine, ce qui renforcera la résilience nationale et transfrontière.

Sécurité sanitaire

L'amélioration de l'échange d'informations, des systèmes d'alerte précoce et de la surveillance renforcera la capacité des États membres à détecter les menaces sanitaires et à y réagir rapidement.

Réaction aux crises

L'accès aux contre-mesures médicales et une coordination renforcée entre les États membres de l'UE permettront de réagir plus rapidement et plus efficacement aux urgences de santé publique.

Préparation à l'échelle mondiale

L'aide d'urgence et le soutien financier du Fonds «Europe dans le monde» aideront les pays partenaires à gérer plus efficacement les crises et à prévenir l'instabilité régionale.

Action du budget de l'UE aujourd'hui

Renforcer les moyens de lutte contre les incendies dans les zones rurales du Portugal

Le Portugal est le pays qui enregistre en moyenne le plus grand nombre d'incendies par an et, partant, la plus grande superficie brûlée. Grâce la facilité pour la reprise et la résilience, l'Union européenne a contribué à hauteur de 89 millions d'euros à la construction et à la rénovation de centres d'opération et à l'achat d'hélicoptères, de machines, de véhicules et d'équipements vitaux pour les pompiers.



En savoir plus sur d'autres priorités budgétaires

Investir dans le capital humain, les États membres et les régions

Promouvoir l'éducation, les droits sociaux et la démocratie

Stimuler la prospérité grâce à la compétitivité, à la recherche et à l'innovation

Protéger l'Europe

Établir des partenariats pour une Europe plus forte sur la scène internationale

Informations parlementaires

SÉNAT
Session de droit en application de l'article 12 de la Constitution

RÉSOLUTIONS

NOR : *INPS2421085X*

Résolution adoptée en application de l'article 88-4 de la Constitution

Est devenue résolution du Sénat le 26 juillet 2024, conformément à l'article 73 *quinquies*, alinéas 2 et 3, du Règlement du Sénat, la proposition de résolution européenne de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale dont la teneur suit :

Résolution européenne visant à reconnaître la spécificité de l'engagement des sapeurs pompiers volontaires et à renforcer le dispositif européen de protection civile

Vu l'article 88-4 de la Constitution ;

Vu les articles 196 et 222 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ;

Vu la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail ;

Vu la décision n° 1313/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relative au mécanisme de protection civile de l'Union ;

Vu l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 21 février 2018, (affaire C-518/15) Ville de Nivelles contre Rudy Matzak ;

Vu la résolution européenne du Sénat n° 140 (2017-2018) du 13 juillet 2018 sur le mécanisme de protection civile de l'Union européenne ;

Vu l'avis politique de la commission des affaires européennes du Sénat du 15 novembre 2018 sur les règles européennes et le statut des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la décision (UE) 2019/420 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2019 modifiant la décision n° 1313/2013/UE relative au mécanisme de protection civile de l'Union ;

Vu le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027 ;

Vu le règlement (UE) 2021/836 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 modifiant la décision n° 1313/2013/UE relative au mécanisme de protection civile de l'Union ;

Vu le règlement (UE) 2021/817 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant Erasmus+, le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport, et abrogeant le règlement (UE) n° 1288/2013 ;

Vu les conclusions 2022/C 322/02 du Conseil du 26 août 2022 relatives à l'action de la protection civile face au changement climatique ;

Vu le rapport de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'intérieur de mars 2023 sur l'adaptation de la sécurité civile face aux défis climatiques à l'horizon 2050 ;

Vu le rapport conjoint de décembre 2023 de l'inspection générale de l'administration (IGA) et de l'inspection générale de la sécurité civile (IGSC) sur l'activité des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la déclaration finale du sommet européen des « sapeurs-pompiers 112 », tenu à Paris les 8 et 9 avril 2024, cosignée par les représentants des sapeurs-pompiers de 18 Etats membres, et demandant un cadre européen spécifique reconnaissant l'apport du volontariat dans les services d'incendie et de secours et, plus largement, dans les organismes en charge de la protection civile ;

Considérant l'augmentation des risques de catastrophes naturelles, technologiques et sanitaires dans les Etats membres de l'Union européenne notamment liée au réchauffement climatique ;

Considérant la responsabilité première des Etats membres de l'Union européenne dans la protection de leurs populations, de l'environnement et des biens, selon leurs spécificités et besoins propres ;

Considérant l'article 196 du TFUE, qui encourage la coopération entre les Etats membres face aux catastrophes et l'article 222 du même traité, en vertu duquel l'Union européenne et ses Etats membres agissent dans l'esprit de solidarité si un Etat membre est victime d'une catastrophe ;

Considérant le gain de réactivité et d'efficacité qu'une réponse de protection civile coordonnée au niveau européen peut apporter en cas de catastrophe transfrontalière de grande ampleur ou de crise multisectorielle ayant de graves répercussions sur la santé humaine, sur les activités humaines et sur la biodiversité ;

Considérant que le développement du Mécanisme de protection civile de l'Union et le renforcement du réseau européen des acteurs de la protection civile de l'Union, en particulier par la mise en commun des connaissances et l'échange de bonnes pratiques, sont essentiels pour apporter cette réponse coordonnée mais aussi pour améliorer les politiques de prévention et de réaction aux catastrophes de chaque Etat membre ;

Considérant que l'organisation des secours en France repose principalement sur l'activité des services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours (SDTIS), composés, pour 21 % de leurs effectifs, de sapeurs-pompiers professionnels, qui sont des fonctionnaires territoriaux, et pour 79 % de ces effectifs, de sapeurs-pompiers volontaires, citoyens engagés au service de l'intérêt général ;

Considérant que dans un arrêt « Ville de Nivelles contre Rudy Matzak » du 21 février 2018 (C-518/15), la Cour de justice de l'Union européenne a assimilé un sapeur-pompier volontaire belge en astreinte à son domicile à un « travailleur » au sens de la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 précitée, ce qui pourrait avoir pour conséquence de comptabiliser le temps d'activité des sapeurs-pompiers volontaires dans le calcul du temps de travail autorisé et de soumettre les sapeurs-pompiers volontaires au principe du repos quotidien de sécurité, conduisant alors à restreindre fortement la liberté d'exercice de l'engagement de sapeur-pompier volontaire, à remettre en cause la proximité des secours et à affecter gravement la capacité de résilience nationale face aux crises et par conséquent, la protection civile des populations et la sécurité nationale, sans alternative opérationnellement satisfaisante et financièrement soutenable ;

Considérant la nécessité d'assurer la pérennité du volontariat de sapeur-pompier et de mettre un terme, par une solution européenne, à la menace résultant des contentieux pendants devant les juridictions nationales,

Sur la préservation du volontariat de sapeur-pompier pour faire face aux catastrophes naturelles et d'origine humaine :

Rappelle avec solennité que la sécurité civile est l'affaire de tous ; salue en conséquence l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires, des membres des associations agréées de sécurité civile et des réservistes de sécurité civile ;

Rappelle également que l'activité de sapeur-pompier volontaire repose, aux termes de l'article L. 723-5 du code de la sécurité intérieure, sur le volontariat et le bénévolat et n'est pas exercée à titre professionnel et qu'aux termes de l'article L. 723-8 du même code, « ni le code du travail ni le statut de la fonction publique ne lui sont applicables » ;

Constate qu'une assimilation des sapeurs-pompiers volontaires à des travailleurs au sens de la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 précitée risque de fragiliser et de remettre en cause le modèle de sécurité civile français mais aussi celui d'autres Etats membres tels que l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, la Finlande ou la Pologne ;

Estime nécessaire que soit proposée, dans les meilleurs délais, une directive européenne spécifique à l'engagement citoyen bénévole et volontaire, dans l'optique de le protéger, de l'encourager et d'éviter sa requalification par le droit du travail pour sauvegarder les systèmes européens de protection civile et favoriser la solidarité européenne face au changement climatique ;

Insiste à cet égard sur les conclusions 2022/C 322/02 du Conseil du 26 août 2022 précitées qui demandent aux Etats membres de « promouvoir davantage, en coordination avec les autorités nationales ou infranationales, l'engagement de la société civile dans la prévention du changement climatique et la réponse opérationnelle face à celui-ci en soutenant la contribution des citoyens à leur propre sécurité et résilience, et en favorisant toute initiative de volontariat en matière de réponse aux catastrophes, y compris au moyen de distinctions européennes. » ;

Sur le renforcement du Mécanisme de protection civile de l'Union européenne :

Salue le bilan du Mécanisme de protection civile de l'Union européenne, qui incarne la solidarité européenne en matière de protection civile et d'aide humanitaire, et son amélioration dans le cadre du règlement (UE) 2021/836 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 précité ;

Rappelle néanmoins que, du fait de leur responsabilité première dans la protection des populations, les Etats membres doivent mettre à disposition les personnels et les matériels suffisants pour assurer cette protection face aux risques naturels ou d'origine humaine identifiés ;

Appelle la Commission européenne et les Etats membres à adapter les financements nécessaires à la disponibilité et au bon fonctionnement de ce Mécanisme ;

Demande à la Commission européenne un rapport examinant les modalités d'utilisation actuelles du Mécanisme dans les régions ultrapériphériques (RUP) et évaluant les possibilités d'intégration sans condition de ces régions dans son champ de compétences, eu égard à leur forte exposition aux catastrophes naturelles (cyclones ; tempêtes tropicales ; séismes ; éruptions volcaniques…) du fait du dérèglement climatique ;

Souhaite la poursuite du développement du Mécanisme de protection civile de l'Union européenne afin de faire face aux conséquences du dérèglement climatique, conformément aux conclusions 2022/C 322/02 du Conseil du 26 août 2022 précitées, en particulier dans son rôle de coordination logistique ;

Estime simultanément que le centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC) du Mécanisme ne doit pas être transformé en centre de gestion de toutes les crises (menaces hybrides ; instrumentalisation des migrations…) dans une perspective de « défense totale », sous peine de faire passer au second plan ses missions prioritaires de protection civile, de se substituer à la compétence des Etats membres et de rendre caduque le rôle du « dispositif

intégré pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise » du Conseil (IPCR), qui permet déjà une coordination européenne efficace en cas de crises majeures ;

Encourage le renforcement de l'harmonisation européenne des formations des acteurs de la protection civile et de la doctrine opérationnelle ;

Propose donc, pour conforter les échanges existant à cet égard entre les acteurs de la protection civile des Etats membres, la création d'un programme européen, sur le modèle du programme « Erasmus+ », afin de créer des réflexes communs et de faciliter la coopération opérationnelle entre les forces de protection civile des Etats membres de l'Union européenne ;

Considère que la coopération européenne dans le soutien à la recherche et à l'innovation dans le domaine de la protection civile (intelligence artificielle ; drones…) pourrait s'appuyer sur un centre d'excellence européen sur la base de Nîmes-Garons ;

Forme le souhait que la Commission européenne poursuive la mise en œuvre et le développement du dispositif RescEU, réserve européenne de capacités de protection civile comprenant une flotte d'avions et d'hélicoptères bombardiers d'eau, des avions d'évacuation médicale ainsi que des stocks d'articles médicaux et des hôpitaux de campagne, susceptible d'être mobilisée pour faire face à une catastrophe naturelle, technologique ou sanitaire, en réponse à la demande d'un Etat membre, et que ce dispositif soit utilisé pour mettre en place et tester des scenarii de crise partagés et développer des protocoles d'intervention unifiés ;

Salue le doublement de la flotte européenne de protection civile mis en œuvre pour la campagne « feux de forêt » de l'été 2023, qui a illustré concrètement la solidarité des Etats membres ;

Invite les Etats membres, en particulier la France, à respecter la trajectoire de modernisation, à renforcer la polyvalence de leurs flottes aériennes et à travailler conjointement à la montée en puissance de la réserve aérienne européenne de protection civile avant la fin de la prochaine mandature ;

Souligne, à titre complémentaire, la nécessité d'ouvrir une réflexion sur un positionnement géographique stratégique des moyens européens de protection civile ;

Invite en parallèle l'Union européenne à soutenir les efforts des Etats membres par des financements européens adaptés et par des appels d'offres groupés avec les Etats membres dans le cadre du renouvellement de leurs flottes nationales d'avions bombardiers d'eau ;

Invite à conduire une revue capacitaire européenne pour définir un volume de production suffisant d'avions bombardiers d'eau dans les Etats membres et favoriser l'émergence d'un avion européen bombardier d'eau qui constitue un enjeu majeur de souveraineté industrielle et opérationnelle et de compétitivité économique ;

Demande au Gouvernement français de soutenir ces positions au Conseil.

Travaux préparatoires :

Sénat. – Proposition de résolution européenne n° 608 (2023-2024) – Rapport n° 700 (2023-2024) fait par Mme Gisèle JOURDA et M. Cyril PELLEVAT au nom de la commission des affaires européennes – Texte n° 701 (2023-2024) de la commission des affaires européennes – Est devenue résolution du Sénat le 26 juillet 2024 - T. A. n° **147** (2023-2024).

toute l'europe
Comprendre l'Europe

NVIRONNEMENT
SOCIÉTÉ

SÉCURITÉ
ENVIRONNEMENT ET PACTE VERT

Interviews et débats

Incendies en Europe : "Il nous faut des forces supplémentaires" alerte l'eurodéputé français Grégory Allione

Publié le 06.08.2025
Florian Chaaban

Face à des mégafeux devenus monnaie courante sur le continent, le système européen de lutte contre les incendies montre ses limites. L'eurodéputé français, officier sapeur-pompier professionnel, alerte sur l'urgence d'une réponse commune à la hauteur du défi climatique.



Lors d’une session du Parlement européen à Strasbourg, mercredi 9 juillet, l'élu de 53 ans a appelé l'Union européenne à se "préparer" face à la hausse du risque de déclenchement d'incendies dus au changement climatique qui "frappe à nos portes tous les jours" - Crédits : Geneviève Engel / Parlement européen

Alors que le territoire européen est frappé de plein fouet par les effets du changement climatique, les incendies géants ne sont plus l'exception, mais la nouvelle norme. Grèce, Espagne, France, Slovénie, Croatie… aucun État membre (ou presque) n'échappe aux feux de forêt, à ces crises devenues régulières, parfois incontrôlables.

Si les images de solidarité européenne – Canadair en renfort, pompiers envoyés en urgence – se multiplient, elles masquent une autre réalité : celle d'un système européen de lutte contre les incendies encore trop fragmenté et sous-financé.

Grégory Allione, eurodéputé depuis 2024 au sein du groupe Renew, officier sapeur-pompier professionnel, ancien président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers (2018-2022) et directeur de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (2023-2024), tire la sonnette d'alarme. Un an après son arrivée à Bruxelles, il plaide pour un véritable sursaut stratégique européen face au risque climatique. Dans cet entretien accordé à Toute l'Europe le 16 juillet 2025, il propose des solutions pour répondre aux failles actuelles, évoque les pistes de réforme, ainsi que l'urgence de bâtir une réponse européenne cohérente, interopérable… et surtout, anticipée.

Vous avez récemment déclaré que l'Union européenne "*ne [mettait] pas en œuvre ce qu'il faut pour répondre au moment dans lequel nous sommes*" concernant la multiplication des feux de forêt. Quels sont, selon vous, les principaux manquements actuels de l'UE face à cette menace croissante ?

La présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a déjà demandé des rapports importants et intéressants sur les sujets de la compétitivité et de la préparation aux crises, notamment le rapport Draghi et le rapport Niinistö. Ce dernier fait l'état des menaces et des préconisations en termes d'inclusion de la population pour faire face aux risques et aux dangers auxquels nous sommes soumis. Et les sujets climatiques en font partie.

Quant au rapport Draghi, il met en avant le fait que l'Union européenne doit investir drastiquement pour, d'une part, garantir sa souveraineté industrielle et économique et, d'autre part, assumer les risques auxquels elle est confrontée. Cela concerne des sujets de défense, mais aussi des sujets de protection civile. La présentation du nouveau budget pluriannuel pour la période 2028-2034 est l'occasion de voir si les ambitions portées par la Commission européenne sur ces questions sont réellement prises en compte et traduites en mesures efficaces.

Le mécanisme de protection civile européen a été activé près de 60 fois en 2024. Vous en soulignez les limites, notamment budgétaires. Que faudrait-il changer pour en faire un outil réellement pérenne, efficace et à la hauteur des enjeux ?

Le nouveau budget européen doit inclure ce que j'ai l'habitude d'appeler "l'Erasmus de la protection civile". J'emploie ce terme parce qu'il parle à tout le monde, Erasmus étant un modèle de réussite européenne. Le dispositif proposé repose sur deux niveaux : le premier concerne l'échange entre jeunes sapeurs-pompiers de toute l'Europe pour commencer à préparer les générations de demain.

Le deuxième étage de cette "fusée" concerne le partage et le retour d'expérience, c'est-à-dire l'écriture d'une forme de doctrine européenne d'engagement des forces de protection civile sur tous les risques. Il s'agit de réaliser pour la protection civile, ce que l'Otan a su générer pour les forces armées. Je ne parle pas d'uniformisation des doctrines, mais de leur harmonisation. Si c'est le cas, nous observerons deux conséquences directes : l'interopérabilité des forces et la capacité à s'entraîner ensemble et donc à intervenir ensemble.

L’Europe regroupe des modèles de gestion de crise très variés – modèle mixte civil et militaire en Espagne, 25 régions de sécurité décentralisées aux Pays-Bas, ministères dédiés en Grèce et au Portugal. Comment bâtir une stratégie européenne commune tout en respectant cette diversité ?

La diversité est une forme de richesse. Cette diversité est nécessaire pour permettre de tirer le meilleur de chacun. Et c'est surtout la mise en commun des savoir-faire qui fera que notre union pourra répondre aux enjeux climatiques de demain. Je me déplace aujourd'hui avec la Commissaire en charge de l’État de préparation, de la gestion des crises et de l'égalité, Hadja Lahbib, en Grèce pour visiter le ministère cité et ses installations. Si je fais cela, c'est justement parce que je suis convaincu qu'on a tous à apprendre des autres et que cet apprentissage nous fera devenir meilleurs. Ce n'est pas en restant recroquevillé sur soi-même que l'on peut réussir à affronter ces défis-là.

Donc unis dans la diversité. La devise de l'Union s'applique en premier lieu à la lutte contre les incendies ?

Totalement ! Et je dirais même plutôt qu'unis dans la diversité, unis avec nos diversités et dans l'adversité.

Les Canadair actuels sont vieillissants et produits en dehors de l’Union. Or, plusieurs start-up européennes sont prêtes à proposer des alternatives. Vous soutenez l’idée d’une commande européenne pour une flotte aérienne souveraine, moderne et mutualisée.

Tout à fait. Mais cela rejoint l'état d'esprit des préconisations du rapport Niinistö et du rapport Draghi. Le constat est que l'on a un réel savoir-faire à travers l'Europe. Demain, si l'on veut construire un avion bombardier d'eau amphibie ou terrestre, l'Union européenne a des industries capables de le faire. Donc autant passer par cette filière-là plutôt qu'une autre.

Si l'on se souvient bien, lorsqu'il a fallu commander des masques pendant la période du Covid, nous n'avons pas été servis en premiers. L'Asie s'est servie d'abord et a ensuite permis d'affréter des cargos ou des bateaux pour l'Europe. Pour les avions bombardiers d'eau, c'est la même chose dans le sens où le continent américain est soumis régulièrement à des feux d'espaces naturels, aux États-Unis comme au Canada. S'il le souhaite, Donald Trump peut capter toute la production de matériel. Nous devons en être conscients et agir en conséquence.

Le deuxième volet de cette problématique est donc évidemment lié à la question de la souveraineté industrielle de l'Union européenne. Souhaite-t-on augmenter notre PIB, créer de l'emploi ou au contraire rester dans cette dynamique ? Pour tirer tout le bénéfice d'avoir des industries qui se développent sur le territoire, il faut encourager le développement de solutions innovantes. Ça, la France l'a bien compris. Dans le cadre de son programme France 2030, l’État va notamment soutenir avec la région Sud la start-up Aura Aero à Istres. Celle-ci va permettre de développer, grâce à plusieurs compétences à travers l'Europe, le Frégate, un avion réseau amphibie.

Les Vingt-Sept disposent-ils de moyens humains suffisants - notamment du côté des sapeurs-pompiers volontaires - pour pouvoir répondre à la problématique des feux de forêt ?

Aujourd'hui, le sujet du dérèglement climatique marqué par des inondations, des tempêtes et des événements liés aux feux de forêt de plus en plus nombreux se pose avec acuité. Pour y répondre, il nous faudra des forces supplémentaires. Au-delà d'un contingent de pompiers professionnels, il faudra surtout des volontaires prêts à intervenir en cas de catastrophe. Et ces citoyens engagés devront être défendus. Avoir une forme de statut, de reconnaissance au niveau européen pour leur permettre de s'engager aussi bien en France qu'en Grèce, en Allemagne ou ailleurs. La création d'une fédération européenne de sapeurs-pompiers est un bon exemple dans ce sens.

Au Parlement européen aussi, les lignes bougent. Lorsque je suis arrivé au Parlement, j'ai souhaité créer un intergroupe sur les sujets de résilience, de protection civile et de gestion de crise et c'est le premier intergroupe qui a été créé depuis dix ans au sein de l'institution. Ce qui montre à quel point ces enjeux sont vraiment d'actualité.

Les incendies sont souvent liés à des facteurs structurels – urbanisation en lisière de forêts, gestion des sols, sécheresses. Quels leviers concrets pourrait-on activer pour agir en amont et réduire les risques de départ de feux ?

Le sujet de la gestion des incendies ne concerne pas que la lutte. La prévention, l'aménagement du territoire sont tout aussi importants. Nous avons peut-être commis des erreurs - même si je n'ai pas eu à assumer une responsabilité en l'espèce - dans la façon d'aborder cette problématique. Il faut laisser aux acteurs locaux la capacité de gérer leur territoire. Parce qu'une loi qui s'applique très clairement dans un territoire dans ce domaine peut être totalement déconnectée de la réalité d'un autre.

Si je prends par exemple le cas de la ville d'Aix-en-Provence, il faudrait végétaliser le centre-ville au regard des températures et de la capacité d'absorption de celles-ci par la végétation. En lisière de massif en revanche, il ne faut pas rajouter d'espaces naturels supplémentaires pour ne pas augmenter les risques de départ de feu. Les acteurs locaux doivent avoir la marge de manœuvre nécessaire pour faire les meilleures choses au bon moment. Aménager le territoire est l'une des clés de la réussite de la lutte contre les effets dévastateurs du dérèglement climatique.

DOCUMENT 8

Création d'un « ERASMUS de la protection civile » s'unir pour faire face !

Depuis des décennies, le programme Erasmus a prouvé sa capacité à unir les peuples d'Europe par l'éducation, favorisant la compréhension mutuelle, le partage de connaissances et la construction d'un sentiment d'appartenance européenne.

La déclinaison d'un programme similaire dédié à la protection civile serait une véritable avancée. Ce programme serait générateur d'un espace où nos sapeurs-pompiers, secouristes, spécialistes en gestion de crises et autres professionnels de la protection civile pourraient échanger leurs expériences, méthodologies et compétences à travers nos diverses frontières. Un espace où un jeune sapeur-pompier français pourrait se former aux techniques de secours en montagne en Autriche, et où un spécialiste italien de la gestion des séismes pourrait partager ses connaissances avec ses homologues en Grèce.

Ce programme, au-delà d'une simple initiative d'échanges, porterait une véritable vision d'une Europe où chaque État membre, armé de cette collaboration renforcée, est mieux préparé et peut compter sur le soutien rapide et efficace de ses voisins en cas de catastrophe majeure. Une Europe où les équipements, les formations et les connaissances sont standardisés pour garantir une réponse rapide et efficace en cas d'urgence. Le bénéfice d'une telle initiative ne serait pas uniquement opérationnel. À l'image d'Erasmus, ce programme deviendrait un symbole vivant de notre solidarité européenne en action. Il démontrerait notre engagement collectif à protéger chaque citoyen, à renforcer la cohésion entre nos nations et à bâtir une Europe plus forte et plus résiliente face aux défis à venir. L'Europe est un espace économique et culturel, il est temps d'en faire un leader mondial en matière de protection civile.

La création d'un nouveau programme au niveau européen soulève inévitablement la question du financement. Le système actuel, bien que robuste, pourrait nécessiter une révision pour mieux refléter les besoins contemporains et les défis futurs. Le contexte changeant des catastrophes, amplifié par les bouleversements climatiques et les menaces transfrontalières, plaide pour une approche financière plus agile et mieux adaptée.

Il serait judicieux de s'interroger sur les modes de financement de la protection civile au niveau de l'UE, qui puissent être utilisés non seulement pour la formation et l'équipement, mais également pour la recherche et le développement de nouvelles technologies et méthodologies. L'augmentation des budgets alloués pourrait être supportée par les contributions des États membres, mais également par des financements extérieurs, tels que des partenariats public-privé.

L'échelle européenne en matière de protection civile peut générer des carences en termes de coordination et de communication entre les nations.

Le récent exemple des incendies en Gironde de l'été 2022 l'illustre bien. Lorsque des renforts étrangers ont été envoyés en assistance, l'absence de communication préalable a entravé l'efficacité des opérations sur le terrain. Pour pallier ce genre de situation, il est impératif de favoriser non seulement le partage de ressources humaines et matérielles en temps réel, mais aussi la mutualisation des retours d'expérience. Un canal d'échange dédié permettrait une meilleure anticipation des besoins spécifiques en renforts, en matériel ou en expertise, selon la nature de la crise. De plus, des sessions régulières de formation et d'exercices conjoints pourraient être organisées pour renforcer la synergie entre les différentes unités de protection civile européennes.

En outre, une structure financière révisée pourrait également offrir des incitations pour les États membres qui mettent en place des initiatives novatrices en matière de protection civile, encourageant ainsi une évolution constante dans ce domaine vital. L'examen du financement actuel de la protection civile européenne pourrait également ouvrir la voie à une meilleure collaboration avec d'autres entités internationales, facilitant ainsi l'élaboration de stratégies globales face aux crises. Cela inclut le renforcement des liens avec les associations agrées de sécurités civiles.

L'échelle européenne en matière de protection civile peut générer des carences en termes de coordination et de communication entre les nations.



DOCUMENT 9

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IHEDN

DÉFENSE, PRÉVENTION DES RISQUES : LE DÉFI DE LA RÉSILIENCE

Publié le : 13 octobre 2025

À l'occasion de la Journée nationale de la résilience, zoom sur son inclusion croissante dans ces secteurs cruciaux pour la sécurité du pays, avec les éclairages de Cédric Bourillet, directeur général de la prévention des risques, et de Sylviane Bourguet, haut fonctionnaire au développement durable et directrice des territoires, de l'immobilier et de l'environnement du ministère des Armées.



En physique mécanique, la résilience désigne la résistance d'un matériau au choc. Pour un corps ou une nation, la résilience est sa capacité à ne pas se décourager, ne pas se laisser abattre : sa force morale. La résilience matérielle constitue le socle de la résilience morale, et les armées sont un pilier de la résilience nationale.

En cette Journée nationale de la résilience (JNR), initiative du gouvernement depuis 2022 pour sensibiliser la population, l'IHEDN détaille comment cette donnée imprègne la défense au sens large : de la protection des populations face aux catastrophes à la durabilité des infrastructures et matériels militaires.

« **Le changement climatique, la raréfaction des ressources et la perte de biodiversité impactent la sécurité internationale et les opérations militaires** », rappelle Sylviane Bourguet, haut fonctionnaire au développement durable et directrice des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE) du ministère des Armées.

CÉDRIC BOURILLET : « AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA POLITIQUE DE PRÉVENTION EST MISE AU DÉFI »

Cédric Bourillet, directeur général de la prévention des risques (direction à compétence nationale rattachée au ministère de la Transition écologique), l'indique aussi : « Avec le changement climatique, la politique de prévention est mise au défi », car il a des « impacts importants en termes de risques naturels, avec une intensification des phénomènes naturels tant en fréquence qu'en intensité ».

Selon cet ingénieur général des Mines, « il est usuel de dire que **la résilience est la capacité à surmonter les « chocs » pour revenir à un fonctionnement normal le plus rapidement possible** ». Et ces dernières années, la France a connu plusieurs chocs majeurs, poursuit Cédric Bourillet :

> « On peut citer à titre d'exemples l'accident d'AZF en 2001, les incendies des sites de Lubrizol et de Normandie Logistique en 2019, la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes en 2022, les inondations majeures de l'hiver 2023-2024 dans les Hauts-de-

France, les cyclones Chido à Mayotte et Garance à La Réunion respectivement fin 2024 et début 2025, ou encore plus récemment l'incendie de Ribaute (Aude), qui avec 11 130 hectares brûlés, une intensité et une rapidité de propagation hors normes constitue l'un des feux les plus importants de ces 50 dernières années.»

Certains de ces chocs, naturels et même industriels, sont particulièrement accentués par le changement climatique, ajoute le directeur général de la prévention des risques :

« Je pense aux incendies, aux submersions marines mais aussi à des risques nouveaux en montagne. Il est aussi source de **contraintes plus fortes sur les sites industriels à risques**, soit par atteinte des installations par des évènements climatiques forts, soit par le stress apporté par exemple par le manque d'eau pour assurer des fonctions de refroidissement ou de sécurité. C'est ce qu'on dénomme le risque « Natech », accident technologique engendré par un évènement naturel. »

SYLVIANE BOURGUET : « LA RÉSILIENCE NE DOIT PAS ÊTRE CONFONDUE AVEC L'AUTONOMIE OU L'INDÉPENDANCE »

Face aux mêmes constats, le ministère des Armées s'est doté d'une stratégie défense durable 2024-2030 « dont **l'objectif est de renforcer la capacité des forces armées à faire face aux défis environnementaux tout en assurant la permanence et la performance de leurs missions** », explique Sylviane Bourguet :

« **La définition de la résilience en matière de développement durable au ministère est donc de concilier la poursuite des activités opérationnelles et la performance militaire avec la préservation des ressources**, notamment énergétiques et environnementales, dans un contexte d'adaptation permanente à des situations de crise. La résilience ne doit ainsi pas être confondue avec l'autonomie ou l'indépendance. »

Concrètement, le ministère des Armées renforce sa résilience à travers différentes actions, poursuit la haut fonctionnaire au développement durable :

- « **L'adaptation aux changements climatiques pour maintenir l'efficacité opérationnelle** (diversification des sources d'énergie, repenser la mobilité, adapter les équipements du quotidien et les infrastructures, repenser les modalités et lieux d'entraînement, etc.) ;
- **la réduction de l'empreinte écologique** (développement des énergies renouvelables, gestion des déchets, de la ressource en eau, la préservation de la diversité des espaces d'entraînements par une gestion écologique, etc.) ;
- **la préparation aux crises environnementales** (sécheresses, inondations, etc.) pour protéger les personnels et les infrastructures (sensibilisations, exercices, etc.) ;
- **l'intégration de critères durables dans les achats et les constructions** (stratégie capacitaire de long terme, par exemple l'hybridation). »

Et sur ses gigantesques implantations (275 000 ha, dont 80% situés en zones à forte valeur écologique), l'armée agit pour préserver la biodiversité. Au camp de La Valbonne, une emprise de 1600 ha dans l'Ain, le ministère s'efforce de **concilier « biodiversité et préparation opérationnelle**, en partenariat avec des experts (Muséum national d'Histoire naturelle, Conservatoires d'espaces naturels) ». Il contribue ainsi, dans cette zone très prisée des oiseaux migrateurs, à la restauration d'habitats menacés.

Cette logique très « amont », Cédric Bourillet la retrouve au niveau national pour les infrastructures civiles :

> « En matière de **prévention des risques naturels**, les autorités publiques se sont particulièrement investies sur un point : s'assurer que l'évaluation des risques soit **intégrée dès la conception des projets d'aménagement**, plutôt que d'être considérée comme une simple contrainte à traiter en fin de parcours.
>
> Parallèlement, nous avons œuvré pour réduire la vulnérabilité à

toutes les échelles. Nous avons notamment renforcé **l'échelle individuelle** en développant le concept de « **mieux reconstruire après une catastrophe** ». À cette fin, nous expérimentons un dispositif qui accorde des **aides financières** spécifiques aux particuliers et aux petites entreprises (moins de 20 salariés) pour les inciter à mettre en place des protections individuelles efficaces contre les inondations. »

On l'a vu au MinArm, la préparation et la formation des personnels civils et militaires sont un enjeu-clé. Pour Cédric Bourillet, c'est l'ensemble de la population française qu'il s'agit de sensibiliser, dans sa vie privée comme professionnelle, puisque « **les dommages générés par ces crises rappellent l'importance des démarches de prévention des risques** ».

JNR : 2000 ACTIONS DE SENSIBILISATION EN 2022, 12 000 L'AN DERNIER

Selon le directeur général de la prévention des risques, la résilience s'articule autour d'un continuum d'actions essentielles, allant de l'anticipation à l'apprentissage post-crise :

- **Connaissance des risques** pour chaque territoire
- **Culture du risque** : Sensibiliser chaque citoyen aux phénomènes naturels et aux accidents industriels, car ils peuvent affecter simultanément un grand nombre d'individus.
- Mettre l'accent sur la **réduction de la vulnérabilité des biens existants** et l'**intégration des risques dans l'aménagement futur.**
- Se préparer concrètement à la **gestion de crise** ainsi qu'au **retour à la normale** après l'événement
- Systématiser le **retour d'expérience** pour améliorer continuellement les dispositifs de prévention et de gestion.

Cédric Bourillet illustre cette logique par un chiffre très parlant :

> « **Un euro investi en prévention *via* le fonds de prévention des risques naturels majeurs permet d'éviter 8 euros en dommages**, sans compter les vies humaines sauvées qui restent

la priorité de notre politique publique. »

L'initiative la plus « grand public » en matière en matière de sensibilisation à la résilience demeure bien sûr cette JNR annuelle. Concrètement, rappelle l'ingénieur général, « la JNR fixe un cadre d'actions *via* un appel à projets renouvelé chaque année pour inciter toutes les parties prenantes (collectivités, associations, assureurs, établissements scolaires…) à déployer des actions locales de sensibilisation aux risques majeurs (naturels et technologiques) pour faire connaître les risques et les bons comportements à adopter ».

Année après année, la sensibilisation augme e grâce à la JNR : de moins de 2000 actions en 2022, on est passé à plus d 12 000 en 2024. Cette année, un chiffre significativement supérieur est attendu.

FONDATION ROBERT SCHUMAN

POLICY PAPER

Schuman Paper
n°787
14 avril 2025

Jean MAFART

Les menaces hybrides, nouveaux horizons de « l'Europe de la sécurité intérieure » ?

Aujourd'hui encore, la plupart de nos concitoyens l'ignorent : l'Union européenne intervient activement en matière de terrorisme, de blanchiment, de trafic de stupéfiants, de protection des frontières ou encore d'harmonisation des législations pénales[1]. C'est pourquoi la stratégie européenne de sécurité intérieure publiée par la Commission le 1er avril est importante : elle définit, dans le cadre des orientations énoncées par le Conseil européen, le programme de travail de l'Union européenne pour les prochaines années. Le bilan de la stratégie de sécurité intérieure précédente (pour la période 2020-2025) montre qu'une telle programmation a une réelle portée : la Commission annonçait de nombreuses initiatives qui ont effectivement abouti même si, à mesure que le temps passe, l'action s'écarte inévitablement des intentions initiales pour répondre aux circonstances.

Les stratégies successives étant des programmes de travail pour une période donnée, aucune ne ressemble réellement à la précédente. Les grands thèmes qui les sous-tendent, à l'inverse, varient assez peu : le terrorisme, la criminalité organisée ou le contrôle des frontières extérieures étaient comme maintenant des préoccupations essentielles des « pères fondateurs » de « l'espace de liberté, de sécurité et de justice » (ELSJ). Le doublement des effectifs de l'agence Europol, chargée d'appuyer les États membres dans la lutte contre la criminalité, et le triplement des effectifs de garde-frontières européens, qui dépendent de l'agence Frontex, sont d'ailleurs les propositions les plus spectaculaires de la nouvelle stratégie même si elles ont déjà été formulées par la présidente de la Commission au début de son second mandat.

Aussi l'irruption d'un thème nouveau ne peut-elle que se remarquer : en l'espèce, on est frappé par la place accordée aux menaces hybrides (un chapitre entier, de huit pages sur les trente du document publié le 1er avril). Triste signe des temps : il n'est plus concevable d'élaborer une politique de sécurité intérieure sans aborder, à côté des thèmes les plus « traditionnels », la menace croissante des opérations de déstabilisation en tout genre venues de Russie ou d'ailleurs. Le lien entre la dimension intérieure de la sécurité et sa dimension extérieure n'est évidemment pas une nouveauté : en France, le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008* estimait déjà que « *la distinction entre sécurité intérieure et sécurité extérieure n'est plus pertinente* » Les tensions géopolitiques actuelles et le développement des menaces hybrides le renforcent de manière flagrante. Comment « l'Europe de la sécurité intérieure », conçue initialement pour répondre à des enjeux internes – compenser les effets de la libre circulation entre États membres – peut-elle s'adapter pour mieux prendre en compte les menaces venues de l'extérieur ?

[1] *J. Mafart, « L'"Europe de la sécurité intérieure", méconnue, mérite intérêt et moyens », Libre Belgique, 6 mars 2025.*

LES MENACES HYBRIDES, UN PHÉNOMÈNE QUI BROUILLE LA LIMITE ENTRE SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET SÉCURITÉ EXTÉRIEURE

La notion de menace hybride est encore relativement récente dans le langage officiel. En France, la *Revue stratégique* de 2022 définit les « stratégies hybrides » comme des « *combinaisons volontairement ambigües de modes d'actions directs et indirects, militaires ou non, légaux ou non, et souvent difficilement attribuables* », qui « *peuvent avoir des conséquences importantes pour les démocraties car elles visent à les délégitimer, affaiblir leurs forces morales et leur cohésion ou réduire leur potentiel économique et de défense nationale* ».

Les menaces hybrides sont donc par nature d'origine extérieure et traitées comme telles dans les enceintes compétentes en matière de défense. Dans son *Concept stratégique*, l'OTAN énonce d'ailleurs clairement que « *les opérations hybrides menées contre des Alliés pourraient atteindre le seuil correspondant à une attaque armée et conduire le Conseil de l'Atlantique nord à invoquer l'article 5 du Traité de l'Atlantique nord* ». L'Union européenne a dû prendre acte de la menace hybride dans sa *Boussole stratégique*, qui énonce ses priorités en matière de sécurité et de défense : « *Des acteurs étatiques et non étatiques utilisent des stratégies hybrides, des cyberattaques, des campagnes de désinformation, l'ingérence directe dans nos élections et nos processus politiques, la contrainte économique et l'instrumentalisation des flux migratoires irréguliers. […] Nos concurrents n'hésitent pas à utiliser des technologies émergentes et de rupture pour tirer des avantages stratégiques et accroître l'efficacité de leurs campagnes hybrides.* »

Venues de l'extérieur, ces différentes menaces n'en affectent pas moins la sécurité et la stabilité au sein même des États membres et des sociétés. Les cyberattaques en sont l'exemple le plus évident, qu'il s'agisse de sabotage (pour neutraliser le système information d'une administration publique ou d'une grande entreprise de réseau par exemple), d'espionnage électronique ou de manipulation des processus électoraux. Dans son dernier rapport annuel, l'Agence européenne de cybersécurité (ENISA) présente un constat peu rassurant : « *A mesure que les tensions géopolitiques et économiques croissent, la cyberguerre s'intensifie, l'espionnage, le sabotage et les campagnes de désinformation devenant des outils essentiels permettant aux nations de manipuler les événements et de s'assurer un avantage stratégique.* »

Confirmant cette menace grave, l'élection présidentielle roumaine de décembre 2024 a donné lieu à une décision sans précédent : alors que le candidat d'extrême-droite pro-russe était arrivé en tête au premier tour, la Cour constitutionnelle a annulé l'ensemble du scrutin. Entre-temps, les autorités roumaines avaient mis au jour une vaste campagne sur Tik Tok, coordonnée et financée de l'étranger, en soutien à ce candidat qui était inconnu des Roumains quelques semaines auparavant. En mars 2025, la décision de la Cour constitutionnelle roumaine de rejeter la candidature de l'intéressé a suscité des troubles dans le pays : le but initial de « l'opération hybride » n'est sans doute pas atteint, puisque M. Georgescu ne sera pas président de la République, mais de tels troubles constituent eux-mêmes un résultat tout à fait appréciable pour ses concepteurs puisque l'épisode aura contribué à fragiliser la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques.

Les opérations d'instrumentalisation des flux migratoires, mode d'action particulièrement cynique, obéissent à la même logique : fragiliser la frontière extérieure de l'Union européenne en est l'objectif immédiat mais il s'agit aussi de saper la confiance dans les institutions et de susciter des divisions. Dans une communication du 11 décembre, la Commission indique qu'en 2024 encore, les flux irréguliers en provenance de Biélorussie ont augmenté de 66 %. Elle précise que « *les autorités russes facilitent ces mouvements, puisque plus de 90 % des migrants qui franchissent illégalement la frontière entre la Pologne et la Biélorussie possèdent un visa d'étudiant ou de touriste russe* ».

Le dernier rapport annuel d'Europol sur la criminalité organisée (« SOCTA ») met en évidence un autre phénomène : l'utilisation directe de réseaux criminels

par nos adversaires. « *Les tensions géopolitiques ont offert aux acteurs de la menace hybride des possibilités d'exploiter les réseaux criminels comme outils d'ingérence, tandis que les progrès technologiques rapides – en particulier dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) – remodèlent la façon dont le crime est organisé, exécuté et dissimulé. Ces changements rendent la criminalité organisée plus dangereuse, créant une menace sans précédent pour la sécurité dans l'ensemble de l'Union européenne et de ses États membres.* » Cette alliance entre guerre hybride et criminalité organisée se manifeste dans de multiples domaines, qu'il s'agisse de sabotage informatique, de captation de données numériques, de campagnes sur les réseaux sociaux à partir de faux comptes ou encore de trafic d'armes. C'est une coopération mutuellement bénéfique : les États impliqués disposent d'un mode d'action supplémentaire, propre à dissimuler leur implication, tandis que les organisations criminelles en tirent des revenus, une protection contre les poursuites ou même un accès à de nouveaux moyens technologiques.

UNE MOBILISATION EUROPÉENNE ACCRUE DANS TOUS LES DOMAINES

La *Boussole stratégique* a été une étape marquante dans la prise en compte des menaces hybrides ; elle prévoit notamment la création d'une « boîte à outils hybride », ensemble d'instruments destinés à faciliter des campagnes coordonnées des États membres face aux agressions. Peu après, des conclusions du Conseil sur les menaces hybrides ont défini des orientations plus détaillées. Pourtant, l'Union européenne n'a pas attendu la *Boussole stratégique* et encore moins la nouvelle stratégie de sécurité intérieure pour prendre en compte les menaces hybrides dans ses politiques. Il en va des menaces hybrides comme du terrorisme ou de la criminalité organisée : bien des initiatives de l'Union concourent à les prévenir même si elles ont une vocation plus large.

La politique de cybersécurité en est un très bon exemple. La stratégie de cybersécurité de 2020, publiée conjointement par la Commission et le Service européen d'action extérieure (SEAE), a donné lieu notamment à la directive NIS 2 du 14 décembre 2022 (ou SRI 2, en français, comme « sécurité des réseaux et des systèmes d'information ») : alors que la directive NIS 1 était applicable à sept secteurs, comme la santé, l'énergie, le secteur bancaire ou les fournisseurs d'eau, la nouvelle directive englobe les administrations publiques, la gestion des déchets ou encore le secteur spatial. L'Union européenne s'est aussi dotée d'une « unité conjointe de cybersécurité » qui propose des équipes de réaction rapide et développe une politique de prévention des cyberattaques avec les institutions publiques et les entreprises. En outre, comme le Conseil européen l'y avait invitée dans ses conclusions du 22 mai 2024, la Commission a présenté en février dernier une révision du plan d'action de 2017 qui organise la réponse commune de l'Union et de ses Etats membres aux crises de cybersécurité.

Une deuxième directive du 14 décembre 2022 doit être mentionnée : elle porte sur la résilience des entités critiques. Les Etats membres sont désormais tenus d'adopter une stratégie nationale de résilience et de procéder à une évaluation des risques au moins tous les quatre ans. Ces « entités critiques » – qu'il s'agisse de l'énergie, des transports ou encore du secteur bancaire – sont-elles-mêmes tenues de procéder à une évaluation des risques, de prendre des mesures préventives, d'organiser des contrôles et des exercices. Un troisième texte du 14 décembre 2022 complète cet arsenal : le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier, ou règlement DORA. Par ailleurs, les agissements de la Russie en Mer baltique ne sont pas étrangers au plan d'action publié en février 2025 pour protéger les câbles sous-marins.

La protection des institutions démocratiques, quant à elle, donne lieu à une véritable profusion d'initiatives qui ont une évidente vocation interne – l'État de droit est malheureusement menacé au sein même de l'Union – mais visent aussi à répondre à des ingérences venues de l'étranger. Le « plan d'action pour la démocratie européenne » de décembre 2020 a donné lieu à plusieurs textes importants comme le règlement du 13 mars 2024, qui renforce notamment les règles de financement des partis politiques européens. Le 26 avril

2024, la Commission a publié des « lignes directrices pour l'atténuation des risques systémiques en ligne pouvant affecter les processus électoraux » : destiné aux principaux moteurs de recherche et plates-formes Internet (ceux qui ont plus de 45 millions d'utilisateurs actifs dans l'Union), ce document publié en application du *Digital Services Act* (DSA) du 19 octobre 2022 impose aux entreprises concernées des mesures d'atténuation des risques, par exemple à l'égard de l'intelligence artificielle générative. La Commission a aussi présenté, en décembre 2023, une proposition de directive destinée à encadrer les activités de représentation d'intérêts pour le compte de pays tiers. On attend enfin la publication prochaine du « bouclier de la démocratie », destiné à mieux lutter contre les menaces hybrides dirigées contre la démocratie, notamment la désinformation en ligne. Il est révélateur que ce futur « bouclier » soit mentionné dans la stratégie de sécurité intérieure de 2025 : une fois encore, confirmation est faite que notre sécurité intérieure ne peut se concevoir sans prendre en compte des menaces d'origine extérieure.

Quant à l'instrumentalisation des flux migratoires, elle trouve un début de réponse dans le règlement « situations de crise » du 14 mai 2024 : celui-ci permet de faire face à des flux massifs à la frontière extérieure, notamment en dérogeant aux règles normales d'examen des demandes d'asile. On ne peut ignorer parallèlement la construction de clôtures par certains États membres : 13 % de la frontière extérieure (qui représente une longueur totale de 12 000 km) seraient désormais clôturés[2]. Si la Commission européenne a toujours refusé de financer de telles infrastructures, d'importantes ressources budgétaires ont été mobilisées à la demande du Conseil européen pour améliorer la sécurité de la frontière extérieure, notamment par des équipements technologiques de détection (radars, caméras, drones, etc.).

Les menaces hybrides étant multiformes, il n'est pas surprenant que la réponse de l'Union européenne le soit aussi. Mais les menaces hybrides sont aussi très évolutives, obligeant l'Union européenne à s'adapter en permanence ; l'effort accompli ces dernières années est donc loin d'épuiser la question. La nouvelle stratégie de sécurité intérieure en donne un aperçu : parmi les nombreuses mesures qui s'annoncent, on trouve par exemple la révision prochaine du *Cybersecurity Act*, un règlement du 17 avril 2019 qui fixe les missions de l'ENISA et définit le cadre européen de certification en matière de cybersécurité, une stratégie pour les ports (afin de renforcer la sécurité des infrastructures portuaires mais aussi des chaînes logistiques), un nouveau plan d'action sur le risque NRBC (nucléaire, bactériologique et chimique) et des travaux portant spécifiquement sur l'instrumentalisation des flux migratoires (sujet sur lequel la Commission a déjà publié une communication en décembre 2024).

QUELLES ADAPTATIONS POUR LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE ?

Les développements consacrés aux menaces hybrides par la stratégie publiée le 1er avril traduisent une pleine prise en compte de l'imbrication croissante entre sécurité intérieure et sécurité extérieure. Pourtant, deux politiques publiques distinctes demeurent, avec des acteurs différents. Certes, l'Union européenne s'emploie depuis longtemps à éviter qu'elles soient complètement coupées l'une de l'autre : dans des conclusions récentes, par exemple, le Conseil se penche sur la bonne articulation, en matière de terrorisme et d'extrémisme violent, entre les politiques intérieures et extérieures de l'Union. Dans ce domaine comme dans d'autres, les enceintes « justice et affaires intérieures » (JAI) et les enceintes relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) ont parfois des réunions communes. De même, le plan d'action sur les câbles sous-marins a fait l'objet d'une présentation aux ministres de l'intérieur en Conseil JAI, en mars dernier.

Le développement des menaces hybrides invite cependant à des remises en cause plus profondes : la nouvelle stratégie, à cet égard, doit être rapprochée d'autres travaux européens. En septembre 2024, Ursula von der Leyen annonçait une stratégie de « préparation dynamique » dans le cadre d'une approche globale des crises. Le mois suivant fut publié le rapport de l'ancien président finlandais Sauli Niinistö sur la préparation (*preparedness*

[2] An assessment of the state of the EU Schengen area and its external borders – A merited trust model to uphold Schengen legitimacy, *Parlement européen, mai 2023.*

et *readiness*) aux crises, sur lequel se fondent les travaux actuels. Il est frappant d'y constater que, parallèlement à la présence croissante des menaces hybrides dans la politique de sécurité intérieure, celle-ci est aussi considérée comme un élément essentiel de la lutte contre les menaces hybrides. On y retrouve ainsi la question des frontières : Sauli Niinistö juge essentiel « *d'assurer un contrôle efficace des frontières extérieures de l'Union par tous les moyens disponibles* ». De même, la question de l'accès aux données numériques pour les services enquêteurs, problème de police judiciaire et de renseignement très prégnant dans les enceintes « JAI » depuis plusieurs années, apparaît dans le rapport comme un enjeu de résilience européenne. Rejoignant les conclusions du « groupe de haut niveau » sur l'accès aux données, constitué en juin 2023 par le Conseil et la Commission, le rapport recommande notamment de « *veiller à la création d'un cadre solide pour l'accès légal aux données chiffrées afin de soutenir la lutte des autorités des Etats membres contre l'espionnage, le sabotage et le terrorisme, ainsi que la criminalité organisée* ». La stratégie du 1er avril reprend ces orientations.

C'est donc assez naturellement qu'on en vient aux questions de renseignement. Aux termes de l'article 4 du traité sur l'Union européenne (TUE), « *la sécurité nationale reste de la seule responsabilité de chaque État membre* ». C'est ce qui garantit la compétence des Etats membres en matière de renseignement. C'est ainsi que le Conseil s'est fermement opposé, dans le règlement Europol du 8 juin 2022, à ce que l'agence fût habilitée à introduire elle-même dans le système d'information Schengen (SIS) des signalements concernant des suspects (notamment en matière de terrorisme) sur la base d'informations provenant de pays tiers. En pratique, pourtant, la distinction entre la sécurité nationale et les compétences de l'Union a beaucoup perdu de sa netteté, soit sous l'effet de la jurisprudence européenne – l'arrêt *Tele 2* de la CJUE, en particulier, a remis en cause la possibilité pour les Etats membres d'obliger les opérateurs de téléphonie et d'Internet à conserver les données de connexion de leurs abonnés pour les besoins éventuels des enquêtes[3] – soit par la volonté des États membres eux-mêmes. Un exemple, parmi bien d'autres : même si elle a aussi une finalité judiciaire, la directive PNR du 27 avril 2016 – adoptée à la demande insistante du Conseil – organise un dispositif de recueil et de traitement de données à des fins purement administratives de prévention, c'est-à-dire à des fins de renseignement[4].

Or le rapport ne se borne pas à préconiser une meilleure efficacité dans l'échange et l'exploitation du renseignement, dont il fait à juste titre un aspect majeur de la préparation aux crises : il propose « *d'élaborer, en collaboration avec les États membres, une proposition sur les modalités d'un service de coopération en matière de renseignement à part entière au niveau de l'UE […] sans faire concurrence aux services de renseignement nationaux des États membres* ». Conscient de s'aventurer en terrain miné, Sauli Niinistö s'exprime avec une extrême prudence. Pourtant, cette proposition met en évidence un aspect fondamental : en affaiblissant la distinction entre sécurité intérieure et sécurité extérieure, les menaces hybrides brouillent aussi, encore plus qu'auparavant, la frontière entre les compétences de l'Union et celles de ses Etats membres. Du reste, le rapport Niinistö propose aussi la création d'un réseau « anti-sabotage » : une fois encore, l'articulation entre l'Union et ses États membres est délicate puisqu'on est dans le domaine du renseignement et même du contre-espionnage.

Dans une perspective « souverainiste », ces différentes évolutions pourraient conduire à redouter de nouvelles atteintes aux compétences des États membres. Ce serait assez vain : la faiblesse – et le paradoxe – d'une approche purement « souverainiste » tient à ce que, plus on perçoit les évolutions européennes comme exogènes et attentatoires aux prérogatives des États, plus on a tendance à se rendre impuissant faute de comprendre comment le vecteur extraordinairement puissant de l'Union européenne, en dépit de ses lenteurs, peut être utilisé pour promouvoir des politiques efficaces. L'intérêt des réflexions actuelles sur « l'Europe de la sécurité intérieure » et sur son articulation avec les menaces extérieures tient plutôt à ce qu'elles nous invitent à organiser un véritable concert européen. Les États membres sont seuls responsables devant les peuples

[3] *« Si l'efficacité de la lutte contre la criminalité grave […] peut dépendre dans une large mesure de l'utilisation des techniques modernes d'enquête, un tel objectif d'intérêt général, pour fondamental qu'il soit, ne saurait à lui seul justifier qu'une réglementation nationale prévoyant la conservation généralisée et indifférenciée de l'ensemble des données relatives au trafic et des données de localisation soit considérée comme nécessaire aux fins de ladite lutte » ; CJUE, 21 décembre 2016, Tele 2 Sverige, § 103. – En France, la jurisprudence du Conseil d'Etat a permis de maintenir un dispositif opérationnel d'exploitation des données de connexion ; CE, 21 avril 2021, no 393099, Quadrature du Net.*

[4] *Les données PNR sont celles que fournissent les voyageurs au moment de la réservation, notamment lors de l'achat d'un billet d'avion (identité, adresse, date du voyage, moyen de paiement, itinéraire complet, etc.). Combinées avec les données API (les données fournies au moment de l'enregistrement du voyageur), elles permettent d'opérer une démarche d'analyse de risque à grande échelle pour détecter les passagers qui correspondent à des « profils de risque » prédéfinis (notamment en matière de terrorisme ou de trafic de stupéfiants). Les données PNR peuvent aussi être confrontées aux fichiers de police européens ou nationaux à des fins de recherche de personnes ou d'investigation judiciaire.*

6

de leur bien premier, la sécurité ; il ne peut en être autrement même si la Commission donne parfois l'impression d'avoir une idée derrière la tête (pourquoi doubler ou tripler les effectifs d'une agence avant même d'avoir évalué les besoins ?).

L'apport de l'Union et de ses agences en matière de sécurité est devenu décisif, y compris dans des domaines, comme le terrorisme, où certains États membres entendaient rester seuls maîtres à bord il y a encore une quinzaine d'années. Tous ont beaucoup appris des crises de la décennie écoulée, qu'il s'agisse des vagues migratoires, des attentats terroristes ou du COVID : il est maintenant prouvé qu'ils sont capables de s'organiser de manière souple et réactive pour traiter des crises à l'échelon européen. C'est sans doute à un tel effort d'organisation et de travail en réseau, dans le respect des compétences de chacun, que nous invitent aujourd'hui les menaces hybrides. Les travaux de l'Union européenne sur la préparation aux crises seront donc décisifs : un des enjeux essentiels est de mettre en relation des acteurs et des politiques publiques encore trop séparés. En ce sens, la nouvelle stratégie européenne de sécurité intérieure est d'une portée très supérieure aux mesures qu'elle contient.

Jean Mafart

Préfet, ancien directeur des affaires européennes et internationales du ministère de l'intérieur, auteur de la Politique européenne de sécurité intérieure (Bruylant, à paraître)

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN
ISSN 2402-614X

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.
© *Tous droits réservés, Fondation Robert Schuman, 2025*

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.

UE

ARTICLE D'ACTUALITÉ | 16 avril 2025 | Direction générale de la communication |

Soutien aérien: renforcer les ressources de lutte contre les incendies dans les zones rurales du Portugal



Dans le cadre de NextGenerationEU, le Portugal a réalisé d'importants investissements dans tout le pays pour moderniser les infrastructures, créer des emplois et relever des défis sociaux et environnementaux. Doté d'une enveloppe globale de 22,2 milliards d'euros, le plan pour la reprise et la résilience (PRR) du pays a alloué des fonds à une multitude de projets, dont un investissement à grande échelle dans des ressources de lutte contre les incendies de forêts, qui constituent un problème grandissant

au Portugal. La contribution de l'UE, d'un montant de 89 millions d'euros, a permis la construction ou la rénovation de centres opérationnels et l'achat d'hélicoptères bombardiers d'eau, de machines, de véhicules et d'équipements vitaux.

Il va sans dire que les investissements ont été très bien accueillis. Parmi les États membres de l'UE, le Portugal est le pays qui enregistre en moyenne le plus grand nombre d'incendies par an et, partant, la plus grande superficie brûlée. Il était donc particulièrement urgent de renforcer les ressources du pays pour faire face à cette menace. Grâce aux fonds européens et nationaux, l'armée de l'air portugaise a pu acheter cinq hélicoptères bombardiers d'eau légers et six hélicoptères moyens, qui sont utilisés pour soutenir et coordonner les opérations d'extinction des incendies. D'autres appareils seront livrés en 2026, ce qui renforcera encore les capacités.

Pour en savoir plus, nous avons parlé à Pedro Bola, capitaine de l'armée de l'air, qui nous a fait part de ses pensées:

L'achat de nouveaux appareils a-t-il amélioré la lutte contre les incendies?

PB: Cela ne fait aucun doute. Les investissements dans de nouveaux moyens aériens ont renforcé notre flotte et rendu la lutte contre les incendies plus sûre et plus efficace pour les agents sur le terrain. Je suis le capitaine de l'escadron 552 de l'armée de l'air portugaise. Notre unité est chargée de la coordination aérienne et des opérations de lutte contre les incendies, lesquels sont malheureusement devenus plus fréquents ces dernières années. Les fonds supplémentaires nous ont permis d'acquérir des hélicoptères Koala AW119, qui sont dotés des toutes dernières technologies et permettent une coordination et une reconnaissance aérienne de pointe en cas d'incendie. Avec plus d'hélicoptères à notre disposition, nous sommes plus préparés que jamais.

> *«Les investissements dans de nouveaux moyens aériens ont renforcé notre flotte et rendu la lutte contre les incendies plus sûre et plus efficace.»*
>
> – Capitaine Pedro Bola, armée de l'air portugaise

Pourquoi est-ce si important d'investir dans ces ressources?

PB: En investissant dans les capacités de lutte contre les incendies, nous pouvons éviter que des catastrophes naturelles ne prennent des proportions réellement catastrophiques. Au final, avec plus de ressources, nous pouvons intervenir plus rapidement et plus efficacement aux côtés des unités sur le terrain, en sauvant des vies et en protégeant nos terres des flammes. Si nos ressources sont limitées, notre capacité à contenir et à maîtriser les incendies de forêt se réduit considérablement, mettant en danger la vie des citoyens, les habitations et la faune locale. L'achat de nouveaux moyens aériens a renforcé la contribution de notre unité à la lutte contre les incendies, mais cela n'est possible que si des fonds suffisants sont mis à disposition.

> *«Les fonds de l'UE ont contribué de manière essentielle à renforcer nos ressources récemment.»*
>
> – Capitaine Pedro Bola, armée de l'air portugaise

Les fonds de l'UE sont-ils importants lorsqu'il s'agit de combattre les incendies?

Les fonds de l'UE ont contribué de manière essentielle à renforcer nos ressources récemment. Au Portugal, l'armée de l'air est indépendante de l'armée et dépend donc des fonds publics pour les opérations et la maintenance. L'UE peut apporter des contributions considérables dans ce domaine, et cela a été le cas dans le cadre du PRR national. Compte tenu de la fréquence des incendies à certaines périodes de l'année, je pense qu'il est nécessaire de continuer à accroître les investissements. Renforcer les ressources des flottes aériennes et terrestres nous permettra de mieux coordonner et gérer les feux de forêt. Les fonds de l'UE constituent déjà un élément important à cet égard.

Comme l'indique Pedro, les investissements dans les moyens aériens au titre de NextGenerationEU constituent un atout majeur pour lutter contre les incendies au Portugal. Bien

qu'il ne s’agisse que d'une des nombreuses priorités du PRR, son importance ne cesse de croître, face aux incendies qui dévastent chaque année les zones rurales du pays. Le renforcement des capacités par l’achat de moyens aériens permettra non seulement de faciliter la coopération entre les unités terrestres et aériennes et de rendre l’extinction des incendies plus efficace, mais contribuera aussi à sauver des vies et à protéger les moyens de subsistance. Cela démontre en outre la volonté du pays de s’attaquer à ce problème, dans l’intérêt de la société portugaise et de l’environnement dans son ensemble.

Détails

Date de publication	16 avril 2025
Auteur	Direction générale de la communication
Location	Portugal

Le budget de l'UE pour 2028-2034 en bref

Résumé

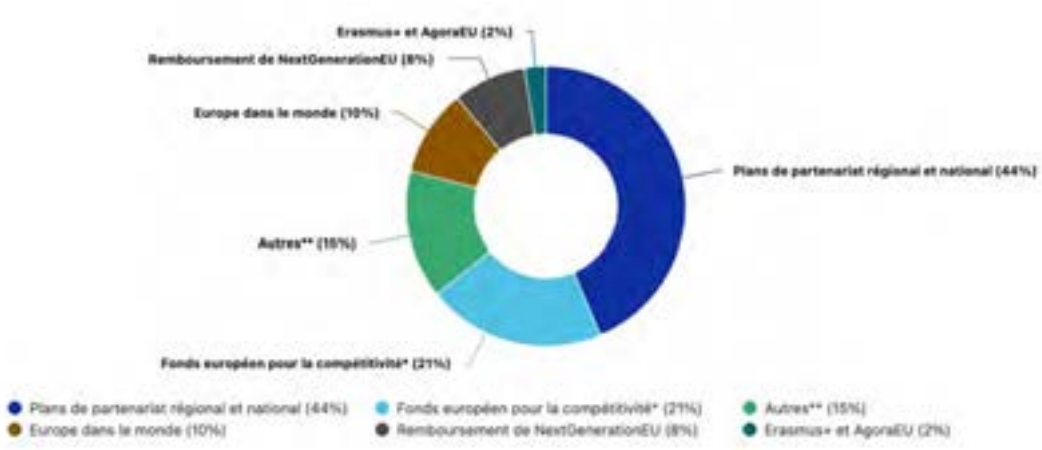
- La Commission européenne a présenté sa proposition de **prochain budget à long terme de l'UE** pour la période 2028-2034, également connu sous le nom de cadre financier pluriannuel (CFP).
- Doté d'une enveloppe de 2 000 milliards d'euros sur sept ans, il vise à renforcer **la souveraineté** de l'Europe, à stimuler **la compétitivité** et à accroître la **résilience**.
- Le nouveau budget de l'UE sera plus **rationalisé**, les investissements de l'UE seront modernisés et les **priorités nationales et de l'Union** seront alignées plus stratégiquement.

À combien s'élèvera le prochain budget de l'UE?



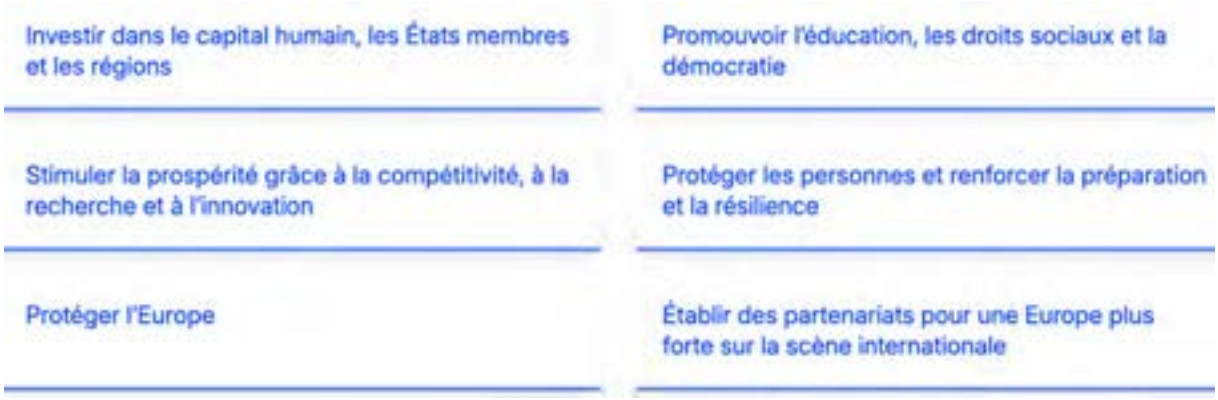
À quoi cet argent sera-t-il consacré ?

- **865 milliards d'euros** (près de la moitié du budget) à contribuer à combler l'écart entre les régions d'Europe
- **409 milliards d'euros** à rendre l'Europe plus compétitive dans l'économie mondiale
- **49 milliards d'euros** à investir dans l'éducation (*Erasmus* +) et à promouvoir les valeurs démocratiques (*AgoraEU*)
- **200 milliards d'euros** à établir des partenariats plus solides avec le reste du monde



Quelles sont les principales priorités de la proposition de nouveau budget de l'UE ?

La proposition fixe **six priorités stratégiques** pour le prochain budget à long terme de l'UE.



Comment l'UE va-t-elle financer ce budget ?

Pour financer ce programme ambitieux sans augmenter la contribution des États membres, la Commission européenne a proposé **cinq nouvelles sources de recettes pour l'UE**, appelées «ressources propres»:

- le système d'échange de quotas d'émission de l'UE
- le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières
- les déchets électroniques non collectés
- les droits d'accise sur le tabac
- les contributions des grandes entreprises qui opèrent dans le marché unique

Elles devraient générer **58,5 milliards d'euros par an**. Elles contribueront au financement par l'UE de nouvelles priorités à long terme (numérique, défense et technologies propres) ainsi qu'au remboursement de la dette liée au programme de relance post-COVID (NextGenerationEU).

Quelles sont les prochaines étapes?

